

POLICE MUNICIPALE

Département : Ardèche
Mairie de Viviers
2 avenue Pierre Mendès France
07220 VIVIERS

**POLICE MUNICIPALE
DE
VIVIERS**



DEMANDE DE DÉROGATION DE TONNAGE

DECISION DE L'ELU A-L'URBANISME OU DU/DE LA SUBDELEGUE Favorable Défavorable (barrer la mention inutile)
Signature

Attention : La présente demande nécessite un délai de 14 jours hors samedi et dimanche et jour férié à compter de sa réception par le service de la Police Municipale. Toute circulation sans dérogation municipale, sur les voies Limitées en tonnage entraîne la responsabilité pénale du chauffeur et de son employeur.

TOUTE DEMANDE TRANSMISE HORS DELAI ET NON COMPLÈTE NE POURRA ÊTRE TRAITÉE

Saisissez du texte ici

NOM - ADRESSE OU CACHET DU DEMANDEUR :

TELEPHONE DU DEMANDEUR	FAX DU DEMANDEUR	MAIL DU DEMANDEUR

Je vous prie de bien vouloir transmettre la demande pour le passage de camion(s) dont le PTC n'excède pas [] TONNES, pour les **camions appartenant à : nom de(s) l'entreprise (s) et commune de provenance :**

.....
Livraison non liée à des travaux (à préciser) :

Motifs des travaux : N° de DP ou de PC :

Noms des propriétaires ou s'effectuent les travaux :

Adresse complète des travaux n° de voirie :

Période envisagée préciser du: Jour Mois AU Jour Mois Année

Préciser le nombre de passages : par jour(s) **OU** par semaine(s) **OU** par mois

Voies pour lesquelles la demande est faite : (itinéraire)

Dénomination de la voie	TONNAGE DEMANDE	VOIE LIMITEE EN TONNAGE	TONNAGE TOLÉRÉ

Date de la demande :

Signature
et tampon de l'entreprise